

Image not found or type unknown



Droit de séjour sur le territoire français

Par **asmessome**, le **22/03/2012 à 20:52**

Bonjour,rnJ'aimerais savoir si une personne de nationalité camerounaise ayant 2 enfants de 4 et 1 ans nés en angleterre et de nationalité anglaise peut si elle est regulierement entrée sur le territoire français, beneficier d'un titre de séjour en france.rnrnMerci

Par **chris_idv**, le **26/03/2012 à 11:23**

Bonjour,rnrnSeule l'administration à laquelle vous devez adresser votre demande de titre de séjour est à même de vous répondre sur la base des informations que vous fournirez (motif du séjour, conditions de séjour etc...).rnrnCordialement,